



COMMUNE DE MONTRY
Liste des délibérations
Séance du vendredi 09 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois le 9 juin à 20H30 le Conseil municipal de la Commune de MONTRY, légalement convoqué en date du 25 mai 2023 s'est réuni à la salle Desnos sous la Présidence de Madame Françoise SCHMIT, Maire.

Présents : F. SCHMIT, E. MAILLARD, L. ROUMILA, P. GUERAND, S. LEVIS, B. BARLEMONT, N. REINTJES, S. BETKA, A. SAINTOUL, L. NEVEUX, S. DUJARDIN, C. COLIN, G. RAYMOND, E. LETANG, R. COTTIGNIES

Absents ayant donné pouvoir : C. CASTELIN à A. SAINTOUL, L. CORNU à N. REINTJES

Absents : N. BROCHOT, P. MULLER, J. MARCHAND, G. COLIN, P. JOUDRAIN, M. GERBET, S. EURY, O. DOUMECQ-LACOSTE, V. REINTJES

Secrétaire de séance : L. ROUMILA

* * * * *

1) Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Vu le code électoral et notamment ses articles L.284 et L.293,

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle NOR : IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-DRCL-BDE-009 du 10 mai 2023 fixant pour chaque commune le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner en vue de constituer le collège électoral sénatorial du département de Seine-et-Marne,

Considérant que dans les communes de moins de 9000 habitants le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal résultant du dernier renouvellement général de mars et juin 2020. L'effectif légal du conseil municipal est celui déterminé par l'article L.2121-2 du CGCT (art. L.284),

Considérant que le nombre d'habitants de la commune de Montry s'élève au 1^{er} janvier 2023 à 3770 habitants (source INSEE : population légale millésimée 2020), et que le conseil municipal se compose de 27 membres,

Considérant que pour les conseils municipaux de 27 membres, il convient d'élire 15 délégués et 5 suppléants,

Considérant que dans les communes de moins de 9 000 habitants, les délégués sont élus parmi les conseillers municipaux de la commune concernée (L.284),

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus les suppléants sont élus parmi les conseillers municipaux et les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune (R.132),

Considérant que les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que le vote se fait sans débat au scrutin secret,

Considérant qu'il convient désormais de procéder à l'élection des 15 délégués et 5 suppléants,

Le Conseil Municipal est donc invité à procéder à l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023,

Après un appel à candidature, il est procédé au vote,

La liste « Avançons ensemble pour Montry » est représentée pour cette élection qui doit s'effectuer au scrutin secret :

SCHMIT Françoise	BARLEMONT Benoît	COTTIGNIES Rebecca	DUJARDIN Sébastien
MAILLARD Eric	REINTJES Nathalie	COLIN Cédric	NEVEUX Lidia
ROUMILA Laïla	JOUDRAIN Patrick	SAINTOUL Aurélie	MULLER Pascal
GUERAND Pierre	CASTELIN Corinne	GERBET Mikhaël	LETANG Emeline
LEVIS Sonia	COLIN Gilbert	REINTJES Vanille	RAYMOND Gaël

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote selon les dispositions réglementaires prévues ;

Proclame les résultats suivants :

- nombre de votants : 17
- nombre de bulletins : 17
- bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 0
- Abstention : 0
- suffrages exprimés : 17

Sont élus délégués :

SCHMIT Françoise	BARLEMONT Benoît	COTTIGNIES Rebecca
MAILLARD Eric	REINTJES Nathalie	COLIN Cédric
ROUMILA Laïla	JOUDRAIN Patrick	SAINTOUL Aurélie
GUERAND Pierre	CASTELIN Corinne	GERBET Mikhaël
LEVIS Sonia	COLIN Gilbert	REINTJES Vanille

Sont élus suppléants :

DUJARDIN Sébastien
NEVEUX Lidia
MULLER Pascal
LETANG Emeline
RAYMOND Gaël

Le Maire



Françoise SCHMIT